



L'avocat, la protection des animaux, et le droit animalier

publié le 11/08/2017, vu 722 fois, Auteur : [Magali RICHAUD](#)

"Qu'il s'agisse de la demande d'intervention à l'avocat par son propriétaire, ou une association, c'est toujours l'intérêt de l'animal, être vivant doué de sensibilité qui est en jeu."

Maître RICHAUD, avocat au Barreau de Béziers, intervient en matière de protection animale et de droit animal dans toute la France.

Titulaire d'un diplôme Universitaire de Droit animalier venu certifier ses compétences en mars 2017, elle a œuvré gracieusement durant plus de 4 années, en tant que juriste, pour des associations de protection animale.

Elle est également l'auteure de plusieurs projets de proposition de loi.

Et notamment: "Réforme du statut juridique de l'animal" dans le prolongement des apports de la loi n°2015-177 du 16 février 2015 reconnaissant le caractère sensible de l'animal, et créant un nouvel article 515-14 dans le Code civil. Et "La stérilisation féline obligatoire pour les chats non Loof, mesure de lutte contre la prolifération féline et ses souffrances".

Ses domaines d'intervention sont notamment:

- Vente & vice caché de l'animal.
- Accident équestre & accident sportif en lien avec l'animal.
- Responsabilité du fait de l'animal.
- Droit pénal animalier (maltraitance animale, sévices graves & actes de cruauté, abandon...)
- Attribution de la propriété de l'animal dans le cadre de la séparation du couple ou d'une succession
- [...]

Pour se rendre sur son site internet:

<http://magali-richaud-avocat.ovh/droit-des-animaux/>

5, rue Barbés

34120 **PEZENAS**